



Coalition for the International Criminal Court

www.coalitionfortheicc.org

Pour plus d'informations, veuillez contacter :

À Lima: Francesca Varda
Coordonnatrice régionale de la CCPI pour les Amériques
Tel: (+51) 1-2027194 ou (+51) 992753142
Email : varda@coalitionfortheicc.org

À La Haye: Oriane Maillet,
Directrice de communication, CCPI
Tél: (+31) 70 311 10 82
Email : maillet@coalitionfortheicc.org

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

19 mai 2011

La Coalition mondiale se félicite de l'adhésion de la Grenade au Statut de Rome

En devenant le 115ème État partie à la CPI, le pays démontre son solide engagement à la justice; Seuls trois États de la CARICOM n'ont pas encore rejoint la Cour

Lima, Pérou/La Haye, Pays-Bas - Le 19 mai 2011, la Grenade a adhéré au Statut de Rome de la Cour pénale internationale (CPI) - le traité fondateur de la première cour internationale permanente capable de juger les auteurs de génocide, crimes contre l'humanité, et crimes de guerre. « L'adhésion de la Grenade démontre son engagement envers la justice et l'état de droit », a déclaré aujourd'hui la Coalition.

« L'adhésion de la Grenade affirme sa volonté de prévenir et de mettre fin à l'impunité pour les crimes graves », a déclaré le coordinateur de la Coalition, William R. Pace. « Cette décision est une étape importante vers l'universalité du Statut de Rome dans la Communauté des Caraïbes, et nous espérons que cela inspirera d'autres États de la région à adhérer à ce système de justice extraordinaire sans délai. »

La Coalition pour la Cour pénale internationale - un réseau de la société civile de 2 500 organisations présentes dans plus de 150 pays œuvrant pour une CPI juste, efficace et indépendante et un meilleur accès à la justice pour les victimes de génocide, crimes de guerre et crimes contre l'humanité - se félicite de la décision de la Grenade de rejoindre les 114 autres pays dans le monde et renforcer le soutien à la CPI dans la Communauté des Caraïbes (CARICOM).

Avec l'adhésion de la Grenade et la ratification de Sainte-Lucie en août 2010, seuls trois États de la CARICOM n'ont pas encore ratifié le Statut : les Bahamas, la Jamaïque et Haïti. Les États et la société civile des Caraïbes ont joué un rôle clé dans la création et l'établissement de la CPI. En 1989, au cours de la 44ème Assemblée générale des Nations Unies, Trinité-et-Tobago ont soumis l'ordre du jour relatif à la création d'un tribunal pénal international pour examen par l'Assemblée. Cette motion - qui a gagné l'appui d'un certain nombre d'États, dont tous les États

membres de la CARICOM - a finalement abouti à une résolution de consensus qui a appelé à la création d'une cour criminelle internationale.

« L'acceptation par la Grenade du Statut de Rome reprend dans les termes les plus éloquents possibles l'engagement continu de la Communauté des Caraïbes à la CPI », a déclaré l'honorable juge Winston Anderson, le juge de la Cour de justice des Caraïbes, ex-conseil général de la Communauté des Caraïbes, et professeur de droit international à l'Université des West Indies. « L'acceptation de la Grenade symbolise également l'engagement de la région envers le maintien de la justice pénale internationale et l'état de droit plutôt qu'à la règle de la jungle. Il s'agit d'un moment de fierté dans la jurisprudence des Caraïbes », a ajouté le juge Anderson.

Le 16 et 17 mai 2011, des représentants des gouvernements d'Antigua-et-Barbuda, de la Barbade, du Belize, de Sainte-Lucie, de Saint-Vincent-et-les-Grenadines, d'Haïti, de la Jamaïque et de la Grenade, des juristes et des personnalités éminentes de la région tels que l'honorable A.N. R. Robinson, ancien Premier ministre de Trinité-et-Tobago, , ainsi que le Président de la CPI, le juge Sang-Hyun Song, le président de l'Assemblée des États parties (AEP), Christian Wenaweser, et la coordinatrice de la Coalition pour les Amériques, Francesca Varda, se sont réunis à Port d'Espagne pour un séminaire de la CARICOM sur la CPI organisé par le gouvernement de Trinité-et-Tobago.

«En plus d'accueillir cette importante adhésion de la Grenade au Statut de Rome, les discussions au cours de la conférence étaient centrées sur la nécessité pour tous les États parties à appuyer pleinement la CPI et à adopter une législation sur les crimes du Statut de Rome au niveau national et permettre une coopération efficace avec la Cour », a déclaré la coordinatrice de la Coalition pour les Amériques, Francesca Varda.

En rejoignant le traité de la CPI aujourd'hui, la Grenade sera également en mesure de nommer et d'élire des candidats hautement qualifiés pour les élections de la CPI cruciales prévues pour décembre 2011, au cours de laquelle les États parties éliront les six nouveaux juges et un nouveau procureur, parmi d'autres hauts responsables.

Contexte : *La CPI est la première cour internationale permanente chargée de poursuivre les crimes de guerre, crimes contre l'humanité et génocide. Au cœur du mandat de la Cour est le principe de complémentarité, qui soutient que la Cour n'interviendra que si les systèmes juridiques nationaux sont incapables ou n'ont pas la volonté d'enquêter et de poursuivre les auteurs de génocide, crimes contre l'humanité et crimes de guerre. Il existe actuellement six enquêtes en cours devant la Cour : la République centrafricaine, la République démocratique du Congo, le Darfour (Soudan), l'Ouganda, le Kenya et la Libye. La CPI a publiquement émis 15 mandats d'arrêt et neuf citations à comparaître. Trois procès sont en cours. Le Bureau du Procureur a déclaré examiner au moins neuf situations sur quatre continents, y compris en Afghanistan, en Colombie, en Côte d'Ivoire, en Géorgie, en Guinée, au Honduras, en République de Corée, au Nigeria, et en Palestine.*

La Coalition pour la Cour pénale internationale est un réseau d'organisations de la société civile présentes dans 150 pays travaillant en partenariat pour renforcer la coopération internationale avec la CPI; s'assurer que la CPI est juste, efficace et indépendante; rendre la justice à la fois visible et universelle, et promouvoir le renforcement des lois nationales qui permettent de rendre justice aux victimes de crimes de guerre, crimes contre l'humanité et génocide.

Pour plus d'informations, visitez : www.coalitionfortheicc.org.